

Au fil de l'actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Optimisme communicatif

D'un rapport récent du délégué aux questions conjoncturelles, M. Allemann, sur l'activité de la branche du bâtiment en 1965 dans les secteurs privés et publics et sur les constructions projetées en 1966, on peut tirer la conclusion que le ralentissement du début de 1965 s'est poursuivi par la suite. Selon ses propres déclarations, l'activité globale de la branche du bâtiment s'est révélée extrêmement stable dans les années 1964 et 1965 et représenta une somme de 11,7 milliards de francs pour chacun de ces exercices.

Cette constance serait due à une augmentation limitée des coûts de la construction, à de mauvaises conditions météorologiques et à la réduction de la main-d'œuvre étrangère.

L'honorable successeur de M. Hummler estime que les constructions projetées pour 1966 représenteront 5073 millions de francs au titre des pouvoirs publics et 8063 millions dans le secteur privé. Les projets envisagés du secteur public dépassent de 300 millions soit de 6 %, le chiffre de 1965. Les projets du secteur privé descendent de 700 millions de francs, soit 8 %, en dessous des estimations de l'année précédente.

Selon les informations du délégué aux questions conjoncturelles, les constructions industrielles accusent la plus forte régression, soit plus de 400 millions de francs ou 15 %.

En ce qui concerne les projets de construction de logements, la réduction est « seulement » de 200 millions de francs ou à peine 4 %.

Il est vrai que M. Allemann a déclaré à nos confrères de la presse quotidienne que l'augmentation de 6 % de logements terminés en 1966 devrait être de la même proportion au cours de cette année.

On veut le souhaiter, sinon on ne voit pas bien comment surmonter définitivement la crise endémique du logement. Il est tout à fait évident que la normalisation du marché, c'est-à-dire la mise à disposition du peuple suisse d'une marge disponible de 1 à 1,5 % de logements vacants, est la condition *sine qua non* d'une liquidation totale des derniers vestiges de la surveillance des prix du logement envisagée pour 1969.

Sinon on peut prédire une période troublée à ceux qui ont pris la responsabilité de la démobilisation progressive du contrôle des prix. Une telle politique de libéralisation ne pourra finalement être approuvée que si elle aboutit vraiment aux résultats concluants que les économistes distingués ont prédit aux parlementaires et aux grandes associations économiques centrales pour leur faire avaler la pilule d'une politique dite active!

Ce n'est pas un poisson d'avril!

Le 1^{er} avril dernier, les parties contractantes de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, plus connu sous le sigle GATT, condescendaient enfin à accorder à la Suisse la qualité de partenaire de plein droit.

Jusqu'à cette date, notre pays fut relégué au bout de la table, dans un statut mitigé et provisoire de vague comparse.

La nouvelle, à l'époque, n'a guère soulevé d'enthousiasme. Il a fallu attendre que le Conseil fédéral ait mis au point le message destiné aux Chambres fédérales et le projet d'arrêté approuvant le protocole de cette réjouissante promotion pour que le conseiller fédéral Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique et président de la Confédération, exprimât la satisfaction de l'exécutif fédéral à propos de cette promotion au cours d'une conférence de presse.

La décision tardive des organes compétents du GATT s'explique du fait que la qualité de membre repose d'abord sur l'obligation d'appliquer la clause de la nation la plus favorisée à tous les signataires, puis sur l'interdiction de recourir au contingentement en matière d'importations, enfin sur les concessions tarifaires réciproques négociées au cours des conférences.

La situation particulière de notre agriculture nous impose encore aujourd'hui de recourir dans une mesure beaucoup plus réduite à des limitations quantitatives en matière d'importations de certains produits agricoles. Ces mesures vont de la suppression temporaire au moment de la forte production indigène des fruits principalement, à des réductions, puis à la libération du marché.

Le fait que les parties contractantes du GATT aient reconnu cette nécessité politique d'un genre particulier prouve que les grandes institutions internationales ont assez de liberté de mouvement pour tenir compte de cas spéciaux. Il est vrai qu'en l'occurrence la Suisse a fait un effort et ouvert de façon plus libérale ses frontières aux produits agricoles étrangers.

Le maintien d'une forte population paysanne est un des objectifs essentiels de la loi fédérale sur l'agriculture. Il contribue à renforcer le potentiel de la défense économique et spirituelle du pays. Pour réaliser cet objectif, il faut bien accommoder quelque peu la théorie aux récentes pratiques.

N'empêche, il faut tirer son chapeau à nos partenaires du GATT pour avoir compris cette vérité.

Trente ans de syndicalisme actif

Une bien sympathique cérémonie fraternelle s'est déroulée le 23 avril dernier à l'assemblée annuelle de la section FOBB de Lausanne.

Adrien Buffat, secrétaire propagandiste depuis trente ans de la valeureuse section lémanique, fut fêté fraternellement par les gars de la FOBB reconnaissants.

En quelques paroles simples, venues du cœur, le président de section rendit un hommage mérité à ce militant non conformiste, plein d'imagination, combattif, mais aussi réaliste, respectueux des engagements pris et partenaire loyal dans la négociation collective.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans sa section qu'Adrien Buffat est apprécié. Bien au-delà de son champ d'activité professionnel ou régional, le courage moral, l'indépendance d'esprit, le sens de la coopération, son entregent et son dévouement sont appréciés.

C'est pourquoi nous tenons à joindre nos félicitations et nos vœux à ceux qui lui ont été adressés au cours de cette bien sympathique cérémonie qui prouve une fois de plus que les républiques syndicales ne sont pas ingrates!

A la mémoire de Walter Schevenels

Le 6 mars dernier est mort brusquement à Bruxelles Walter Schevenels, un lutteur débordant de vie et de santé que l'on croyait destiné à devenir centenaire. Une crise cardiaque l'a terrassé brutalement. Il avait à peine 72 ans.

La presse syndicale libre a rendu hommage à ce militant valeureux, qui fit ses débuts en Belgique, en qualité d'ouvrier mécanicien. En 1921 déjà, il devenait secrétaire des métallos de la ville d'Anvers et en 1923 secrétaire général de la section provinciale.

Cet autodidacte s'efforça constamment d'accroître ses connaissances, qu'il répandit ensuite généreusement et fructueusement à l'Ecole ouvrière supérieure de Bruxelles et à l'Université populaire d'Anvers, spécialement en ce qui concerne les problèmes sociaux et économiques, mais surtout dans les grandes assemblées syndicales.

En 1929, Walter Schevenels fut élu secrétaire général de la Fédération syndicale internationale (FSI). Il devint ensuite secrétaire général adjoint de la Fédération syndicale mondiale (FSM) en 1946, quand les grandes centrales syndicales de l'Europe libre firent harakiri à la FSI et tentèrent l'expérience d'une cohabitation du syndicalisme libre avec le syndicalisme au service de l'Etat dans la nouvelle Fédération syndicale mondiale.

On sait que cette expérience dura quatre ans à peine. Les syndicats libres furent contraints d'en sortir afin de préserver leur indépendance et de sauvegarder le caractère démocratique de leurs organisations.

La Confédération internationale des syndicats libres, dont le siège est à Bruxelles, fut alors créée et Walter Schevenels devint le secrétaire de son organisation régionale européenne, poste de pilote qu'il occupa sans défaillance jusqu'à sa mort.

On n'a peut-être pas assez insisté sur ses interventions en faveur des syndicalistes opprimés par la dictature, spécialement en Espagne.

En 1934 déjà, il rendit visite en prison à Largo Caballero, ex-secrétaire général de l'Union générale des travailleurs espagnols et plus tard premier ministre de la république martyre, emprisonné par le gouvernement de Gil Robles, ainsi qu'à d'autres syndicalistes détenus, dont Pasqual Tomas, toujours secrétaire de l'UGTT.

Durant toute sa carrière, le défunt a lutté en faveur de la liberté syndicale dans l'ensemble du monde, pour la démocratie et pour le droit.

En 1964, il protestait encore contre la participation d'une délégation « syndicale » espagnole inféodée au régime, que l'OCDE prétendait imposer dans une de ses réunions mixtes. Et si les centrales syndicales libres de l'Europe occidentale refusèrent finalement de participer à la conférence de l'OCDE sur l'automation, qui se déroula au début de cette année à Zurich, c'est encore et toujours à cause de la participation d'une série de marionnettes que l'on prétendait installer sur les bancs des travailleurs.

On comprend dès lors que l'élite du mouvement syndical libre européen – parmi lesquels les représentants du Centre international des syndicats libres en exil et de l'Union générale des travailleurs espagnols, dont le siège est à Toulouse, étaient particulièrement commotionnés – ait tenu à lui rendre les derniers honneurs, lors de l'émouvante cérémonie de Bruxelles le jeudi 10 mars dernier.

Délégation suisse à la Conférence internationale du travail

Pour la cinquantième fois, les pays membres de l'OIT se réuniront à Genève du 1^{er} au 23 juin 1966 en Conférence générale du travail.

C'est un jubilé sur lequel il convient d'insister d'autant plus que la grande institution de Genève a largement contribué à l'amélioration des rapports du travail et à la paix sociale dans le monde.

La délégation de notre pays vient d'être désignée par le Conseil fédéral. MM. Max Holzer, directeur de l'Ofiamt, et Arnold Saxer, préposé aux accords en matière d'assurance sociale, sont les délégués du gouvernement, avec comme suppléant et conseiller technique M. Bernardo Zanetti, sous-directeur de l'Ofiamt.

Chez les employeurs, c'est M. Rudolf Huber-Rübel, membre du Conseil d'administration des Ateliers de Construction Cœrlikon, qui a été désigné pour la première fois en qualité de délégué patronal.

M. Charles Kuntschen, qui remplissait ce mandat depuis des années, depuis quatre ou cinq ans en qualité de secrétaire honoraire de l'Union suisse des associations patronales, a été définitivement pensionné. Il convient de rendre hommage à un excellent collègue de délégation, avec lequel nous avons collaboré ou discuté sans

aigreur non seulement à la Conférence, mais également à quelques sessions de la Commission consultative des employeurs et des travailleurs intellectuels, ainsi que dans une commission d'experts qui prépara le terrain à une convention internationale de protection des artistes exécutants. Souhaitons que les rapports agréables qui s'étaient noués avec ce défenseur tenace des intérêt patronaux, que n'offensaient jamais les avis contraires, se maintiennent.

Chez les travailleurs, le mandat de délégué est de nouveau confié à Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse et vice-président du Conseil d'administration du BIT.

On sait que les délégués sont accompagnés de conseillers techniques. Pour les travailleurs, ce sont cette année André Ghelfi, secrétaire central de la FOMH, qui assuma déjà plusieurs fois cette mission; Franco Robbiani, secrétaire de la Camera del lavoro tessinoise; Alfred Bösiger, secrétaire de la Société suisse des contre-maîtres, et André Morisod, secrétaire de l'Union suisse des syndicats autonomes.

M. Charles Schluchter, de l'Ofiamt, est comme d'habitude secrétaire de la délégation suisse à cette conférence.

Bibliographie

L'entreprise et les facteurs qui influent sur sa marche. Editions du BIT, Genève, 1966. – C'est en 1957 que le BIT a publié son premier manuel consacré à la gestion des entreprises, *L'introduction à l'étude du travail*, qui était destiné surtout à être utilisé aux fins des programmes d'enseignement et des cours organisés par les missions de productivité dans les pays en voie de développement.

Dès lors, le programme de coopération technique de l'OIT a été étendu à la formation et au perfectionnement dans le domaine de la gestion des entreprises. Cet élargissement allait de pair avec une intensification de l'activité elle-même, financée surtout au compte du programme élargi d'assistance technique et du fonds spécial des Nations Unies. Des cours de gestion, organisés à l'intention des cadres supérieurs qui participent ou participeront à l'élaboration de la politique générale de leur entreprise, sont donnés dans un nombre croissant de pays.

C'est aux élèves de ces cours qu'est destinée la série nouvelle de publications qui paraîtra sous le titre d'ensemble « L'entreprise et sa gestion », dont le présent ouvrage ouvre la série.

Cet ouvrage traite de l'anatomie de l'entreprise, du cadre financier, des facteurs humain et économique, politique et technique qui influent sur la marche de l'entreprise. En annexe figurent des comparaisons entre les activités opérationnelles dans différents groupes d'industrie, les caractéristiques de l'entreprise et leur influence, les notes bibliographiques et des figures.

On peut obtenir cet ouvrage au prix de 10 fr. auprès du Bureau international du travail, rue de Lausanne 154, 1200 Genève.